JACQUIER FORMATION
SARL Flash Conduite
Ecole de Conduite AUTO MOTO BSR
95, Avenue de Genève
74700 SALLANCHES
Tél: 04 50 58 05 58

Formation Moto

A1 125 cm3, 11KW
A2 35 KW, POID INFERIEUR OU EGAL A 0,2 KW/KG

Formation Théorique ETM :

Depuis Janvier 2020, vous ne passez plus l'ETG pour passer le permis moto mais l'ETM, un code plus poussé avec des questions spéciales moto. C'est un code spécifique pour les A1 et les A2.
Il est comme l'ETG, valable 5 ans.
Il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions afin de valider ce code.
L'examen se déroule également Avenue de Geneve à Sallanches ou Avenue des Raches à Passy, comme pour l'ETG.
Afin de ne pas augmenter le coup du permis moto de façon exponentielle, nous vous proposons un code moto tout en ligne, à faire depuis un smartphone, tablette ou depuis un ordinateur.
Un livre de code moto sera également mis à votre disposition.
Cette épreuve remplace l'épreuve des "fiches et verifications techniques de la moto" qui avait lieu au passage du plateau.

Attention: Ce code n'est valable que pour la catégorie moto.

Pour obtenir votre code moto, vous disposez de plusieurs outils:

- 60 séries d'entraînement sur internet (Prépacode ENPC, fournisseur auto-école agrée).
- 1 livre code moto ETM fourni à l'inscription.

La formation théorique porte sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes:
- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Porter Secours
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipement de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule dans le respect de l'environnement.

Le passage se fait à La Poste de Sallanches ou de Passy.
Le jour de l'examen vous devrez fournir votre carte d'identité et votre convocation officielle.

Si vous avez dejà passé et obtenu un permis A1 avec l'ETM (depuis Janvier 2020) et que celui-ci est encore valable (validité 5 ans), vous n'aurez pas à le repasser pour la catégorie A2.

Pour le permis A1 (à partir de 16 ans), vous serez forcément amené à passer votre ETM.

<u>Formation pratique :</u>

Après le passage de votre code, comme pour le permis B, vous serez amené à effectuer 20h de formation pratique minimum sauf si vous avez passé le permis A1 (examen pas équivalence), dans ce cas là, si votre niveau le permet, vous n'aurez que 15h de formation à effectuer.

Le minimum obligatoire est de 8h de hors circulation et 12h de circulation.

Nos motos sont des Yamaha MT07, nous disposons de deux motos

rabaissées pour les petits gabarits.

Vous commencerez par le hors circulation, le moniteur vous emmènera en voiture sur notre piste moto située à 5 minutes du bureau.

Nous faisons des leçons collectives de 2h chacune, avec 3 élèves maximum par session.

Nous regroupons autant que possible des élèves de même niveau.

Voici les 4 compétences que vous allez acquérir lors de votre formation :

<u>Épreuves hors circulation:</u>

- Exercices à allure réduite:
  * Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
  * Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
  * Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

- Exercices à allure plus élevée:
  * Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et qui se termine par un freinage, dont la zone d'arrêt peut varier selon si la piste est sèche ou humide.
  * Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un arrêt de précision.

<u>Épreuves en circulation (40 minutes de conduite effective):</u>

- Des parcours le plus variés possible.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.